



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

maladies rares

Question écrite n° 31238

## Texte de la question

M. Christophe Bouillon attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les moyens alloués au traitement de la neurofibromatose dans le cadre actuel du second plan national maladies rares. En effet, les centres de compétences spécialisés dans le traitement de cette maladie sont dépourvus de moyens financiers et peinent à se développer. La neurofibromatose est l'une des maladies orphelines dont la fréquence est la plus élevée puisqu'elle concerne une naissance sur trois mille. Aussi, il lui demande si l'allocation de moyens supplémentaires est envisagée pour améliorer le suivi des patients dans les centres de compétences français dédiés à la neurofibromatose.

## Données clés

**Auteur :** [M. Christophe Bouillon](#)

**Circonscription :** Seine-Maritime (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 31238

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [2 juillet 2013](#), page 6780

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)